

DÉLIBÉRATIONS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE DORE-L'ÉGLISE Séance du 05 avril 2024

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

N° D202412

Nomenclature « Actes » : Décisions budgétaire

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Karine LEFIEUX, Maire Adjoint, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2023 dressés par Monsieur Jean-Claude DAURAT, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré avec toutes les pièces justificatives ;
Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET COMMUNAL

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses - 612 728.27 €

Recettes + 649 705.62 €

Résultat : excédent de fonctionnement 2023..... + 36 977.35 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses - 733 379.90 €

Recettes + 779 392.92 €

Déficit antérieur reporté..... - 283 689.79 €

Résultat : déficit d'investissement 2023 : - 237 676.77 €

⇒ Résultat de clôture : déficit..... - 200 699.42 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses - 16 478.29 €

Recettes..... + 17 596.00 €

Excédent antérieur reporté + 2 000.00 €

Résultat : excédent de fonctionnement 2023..... + 3 117.71 €

DÉLIBÉRATIONS

➤ Section d'investissement :

Dépenses	- 8 438.88 €
Recettes.....	+ 3 043.95 €
Excédent antérieur reporté	+ 15 567.35 €
Résultat : excédent d'investissement 2023 :.....	+ 10 172.42 €

⇒ Résultat de clôture : excédent + 13 290.13 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

➤ Section d'exploitation :

Dépenses	- 13 770.40 €
Recettes.....	+ 12 214.65 €
Excédent antérieur reporté	+ 3 509.78 €
Résultat : excédent d'exploitation 2023.....	+ 1 954.03 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses	- 1 867.39 €
Recettes.....	+ 13 770.40 €
Excédent antérieur reporté	+ 43 643.73 €
Résultat : excédent d'investissement 2023 :.....	+ 55 546.74 €

⇒ Résultat de clôture : excédent + 57 500.77 €

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 (TABLEAU)

N° D202413

Nomenclature « Actes » : Décisions budgétaire

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Karine LEFIEUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Jean-Claude DAURAT, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL BUDGET COMMUNAL	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2022			283 689,79 €		283 689,79 €	- €
Opérations de l'exercice	612 728,27 €	649 705,62 €	733 379,90 €	779 392,92 €	1 346 108,17 €	1 429 098,54 €
TOTAUX	612 728,27 €	649 705,62 €	1 017 069,69 €	779 392,92 €	1 629 797,96 €	1 429 098,54 €
Résultats de clôture		36 977,35 €	237 676,77 €		237 676,77 €	36 977,35 €
Restes à réaliser			94 420,00 €	253 010,00 €		158 590,00 €
TOTAUX CUMULES	612 728,27 €	649 705,62 €				
RESULTATS DEFINITIFS		36 977,35 €			200 699,42 €	

DÉLIBÉRATIONS

COMPTE ANNEXE CAISSE DES ECOLES	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2022		2 000,00 €		15 567,35 €	- €	17 567,35 €
Opérations de l'exercice	16 478,29 €	17 596,00 €	8 438,88 €	3 043,95 €	24 917,17 €	20 639,95 €
TOTAUX	16 478,29 €	19 596,00 €	8 438,88 €	18 611,30 €	24 917,17 €	38 207,30 €
Résultats de clôture		3 117,71 €		10 172,42 €		13 290,13 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	16 478,29 €	19 596,00 €	8 438,88 €	18 611,30 €		
RESULTATS DEFINITIFS		3 117,71 €		10 172,42 €		13 290,13 €

COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2022		3 509,78 €		43 643,73 €	- €	47 153,51 €
Opérations de l'exercice	13 770,40 €	12 214,65 €	1 867,39 €	13 770,40 €	15 637,79 €	25 985,05 €
TOTAUX	13 770,40 €	15 724,43 €	1 867,39 €	57 414,13 €	15 637,79 €	73 138,56 €
Résultats de clôture		1 954,03 €		55 546,74 €		57 500,77 €
Restes à réaliser			55 000,00 €	10 000,00 €	45 000,00 €	
TOTAUX CUMULES	13 770,40 €	15 724,43 €	1 867,39 €	57 414,13 €		
RESULTATS DEFINITIFS	- €	1 954,03 €		55 546,74 €		57 500,77 €

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (CAISSE DES ÉCOLES, ASSAINISSEMENT)

N° D202414

Nomenclature « Actes » : Décisions budgétaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

↳ Après s'être fait présenter,

- les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- les comptes de Gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

↳ Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023,

↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

DÉLIBÉRATIONS

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la parfaite exactitude des chiffres,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

☞ Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

N° D202415

Nomenclature « Actes » : Décisions budgétaire

▶▶▶ BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2023 au Conseil Municipal.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Communal, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023 et constate :

- 1 - Détermination du résultat de fonctionnement 2023 :
 - Recettes de fonctionnement..... + 649 705.62 €
 - Dépenses de fonctionnement - 612 728.27 €
 - Résultat de clôture: + 36 977.35 €
- 2 - Détermination du résultat de fonctionnement cumulé 2023 :
 - Résultat reporté de 2022.....0.00 €
 - Excédent de clôture + 36 977.35 €
 - Résultat cumulé: + 36 977.35 €
- 3 - Détermination du résultat d'investissement 2023 :
 - Recettes d'investissement..... + 779 392.92 €
 - Dépenses d'investissement..... - 733 379.90 €
 - Résultat de clôture 2023 - hors R.A.R. : + 46 013.02 €
- 4 - Détermination du résultat d'investissement cumulé 2023 :
 - Résultat reporté 2022..... - 283 689.79 €
 - Résultat de clôture hors R.A.R. + 46 013.02 €
 - Résultat cumulé 2023 - hors R.A.R. : - 237 676.77 €
- 5 - Restes à réaliser 2023 :
 - Recettes..... + 253 010.00 €
 - Dépenses. - 94 420.00 €
 - Résultat : + 158 590.00 €
- 6 - Besoin de financement de la section d'investissement :
 - Déficit cumulé - 237 676.77 €
 - R.A.R. 2023..... + 158 590.00 €
 - Résultat : - 79 086.77 €

DÉLIBÉRATIONS

Le compte administratif 2023 du Budget Communal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 36 977.35 €uros, et un déficit d'investissement de 237 676.77 €uros, soit un déficit global de clôture de 200 699.42 €uros.

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont concordants avec le compte de gestion du Receveur. Il indique également qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement en fonction du besoin de financement de la section d'investissement, par conséquent, il propose les affectations suivantes :

- ⇒ 36 977.35 € au compte 1068 « Réserves » (recettes de la section d'investissement),
- ⇒ 237 676.77 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (dépenses de la section d'investissement).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

☞ Décide d'affecter le résultat comme suit au Budget Primitif 2024 :

- ⇒ 36 977.35 € au compte 1068 « Réserves » (recettes de la section d'investissement),
- ⇒ 237 676.77 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (dépenses de la section d'investissement).

▶▶▶ BUDGET ANNEXE - Caisse des écoles

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2023 au Conseil Municipal. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe Caisse des Ecoles, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023 et constate :

1 - Détermination du résultat de fonctionnement 2023 :

➤ Recettes de fonctionnement.....	+ 17 596.00 €
➤ Dépenses de fonctionnement	- 16 478.29 €
Résultat de clôture:	+ 1 117.71 €

2 - Détermination du résultat de fonctionnement cumulé 2023 :

➤ Résultat reporté de 2022.....	+ 2 000.00 €
➤ Excédent de clôture	+ 1 117.71 €
Résultat cumulé:	+ 3 117.71 €

3 - Détermination du résultat d'investissement 2023 :

➤ Recettes d'investissement.....	+ 3 043.95 €
➤ Dépenses d'investissement.....	- 8 438.88 €
Résultat de clôture 2023 - hors R.A.R. :	- 5 394.93 €

4 - Détermination du résultat d'investissement cumulé 2023 :

➤ Résultat reporté 2022.....	+ 15 567.35 €
➤ Résultat de clôture hors R.A.R.	- 5 394.93 €
Résultat cumulé 2023 - hors R.A.R. :	+ 10 172.42 €

Le compte administratif 2023 du Budget Annexe Caisse des Ecoles fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 117.71 €uros, et un excédent d'investissement de 10 172.42 €uros, soit un excédent global de clôture de 13 290.13 €uros.

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont concordants avec le compte de gestion du Receveur et propose donc les affectations suivantes :

- ⇒ 3 117.71 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » (recettes de la section de fonctionnement),

DÉLIBÉRATIONS

⇒ 10 172.42 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (recettes de la section d'investissement).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

☞ Décide d'affecter le résultat comme suit au Budget Primitif 2024 :

⇒ 3 117.71 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » (recettes de la section de fonctionnement),

⇒ 10 172.42 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (recettes de la section d'investissement).

▶▶▶ BUDGET ANNEXE - Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2023 au Conseil Municipal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe Assainissement, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023 et constate :

1 - Détermination du résultat d'exploitation 2023 :

➤ Recettes d'exploitation.....	+ 12 214.65 €
➤ Dépenses d'exploitation.....	- 13 770.40 €
Résultat de clôture:	- 1 555.75 €

2 - Détermination du résultat de fonctionnement cumulé 2023 :

➤ Résultat reporté de 2022.....	+ 3 509.78 €
➤ Déficit de clôture	- 1 555.75 €
Résultat cumulé:	+ 1 954.03 €

3 - Détermination du résultat d'investissement 2023 :

➤ Recettes d'investissement.....	+ 13 770.40 €
➤ Dépenses d'investissement.....	- 1 867.39 €
Résultat de clôture 2023 - hors R.A.R. :	- 11 903.01 €

4 - Détermination du résultat d'investissement cumulé 2023 :

➤ Résultat reporté 2022.....	+ 43 643.73 €
➤ Résultat de clôture hors R.A.R.	+ 11 903.01 €
Résultat cumulé 2023 - hors R.A.R. :	+ 55 546.74 €

5 - Restes à réaliser 2023 :

➤ Recettes.....	+ 10 000.00 €
➤ Dépenses.	- 55 000.00 €
Résultat :	- 45 000.00 €

6 - Besoin de financement de la section d'investissement :

➤ Excédent cumulé	+ 55 546.74 €
➤ R.A.R. 2023.....	- 45 000.00 €
Résultat :	+ 10 546.74 €

Le compte administratif 2023 du Budget Annexe Assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 954.03 €uros, et un excédent d'investissement de 55 546.74 €uros, soit un excédent global de clôture de 57 500.77 €uros.

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont concordants avec le compte de gestion du Receveur et propose donc les affectations suivantes :

DÉLIBÉRATIONS

- ⇒ 1 954.03 € au compte 002 « Excédent antérieur reporté » (recettes de la section d'exploitation),
- ⇒ 55 546.74 € au compte 001 « Excédent antérieur reporté » (recettes de la section d'investissement).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

↳ **Décide** d'affecter le résultat comme suit au Budget Primitif 2024 :

- ⇒ 1 954.03 € au compte 002 « Excédent antérieur reporté » (recettes de la section d'exploitation),
- ⇒ 55 546.74 € au compte 001 « Excédent antérieur reporté » (recettes de la section d'investissement).

OBJET : COMMUNE DE DORE-L'ÉGLISE, 1259-DÉLIBÉRATION

N° D202416

Nomenclature « Actes » : Fiscalité

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'établissement des taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ **Fixe** les taux des Taxes Directes Locales comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 35,17 %
- Taxe foncière (non bâti) : 83,99 %
- Taxe d'habitation : 8,21 %

OBJET : BUDGETS PRIMITIFS 2024

N° D202417

Nomenclature « Actes » : Décisions budgétaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Budgets Primitifs de la Commune pour l'exercice 2024 qui s'équilibrent comme suit et précise que :

« le référentiel M57 étend à toutes les Collectivités des règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires ainsi :

- En matière de fongibilité des crédits : la faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ».

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses659 333.00 €

Recettes.....659 333.00 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses763 070.77 €

Recettes.....763 070.77 €

DÉLIBÉRATIONS

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE CAISSE DES ÉCOLES

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses	23 227.71 €
Recettes.....	23 227.71 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses	10 207.42 €
Recettes.....	10 207.42 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

➤ Section d'exploitation :

Dépenses	18 070.40 €
Recettes.....	18 070.40 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses	79 633.14 €
Recettes.....	79 633.14 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↪ Adopte, à l'unanimité de ses membres, les divers budgets primitifs pour l'exercice 2024.

↪ Autorise, conformément au référentiel M57, le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50 %,
- Investissement : 7,50 %.

OBJET : CESSION DE TERRAIN DOMAINE COMMUNAL

N° D202418

Nomenclature « Actes » : autres domaines de compétences

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de M. Justin LIMOZIN concernant une cession de terrain en emprise sur la parcelle cadastrée AT 32 appartenant à la Commune de Dore-l'Église.

L'espace foncier sollicité d'une superficie d'environ 70 m² jouxte la maison d'habitation et d'ores et déjà par les usages fait partie du bien immobilier puisque clôturé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

Considérant la recevabilité de cette demande,

↪ donne son accord pour la cession de cet espace communal à M. Justin LIMOZIN,

DÉLIBÉRATIONS

- ↳ charge le Cabinet Géoval d'établir le document d'arpentage relatif à la cession à charge du demandeur,
- ↳ fixe le prix de cession à 2,00 €uros le m²,
- ↳ confie à l'office notarial SAURET à AMBERT la rédaction de l'acte de cession,
- ↳ charge Monsieur le Maire de toutes formalités utiles.

Fait et délibéré en Mairie, les dits jour, mois et an que ci-dessus,